Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire portant modification des statuts et des personnes en charge de l'administration de l'association

Le dimanche 14 septembre 2025 à 16 heures, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale.

L'assemblée générale désigne M. Jody NANOU en qualité de président de séance et Érica MOIMBA en qualité de secrétaire de séance.
Le président de séance rappelle que l'assemblée générale de *« To be or not subir »* est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
1. Modification des statuts de l'association
2. Modification des membres du bureau

1. Délibérations à propos de la modification des statuts de l'association :

L'assemblée générale, après délibération, décide de procéder à une révision intégrale des statuts de l'association.
Le nouveau texte, se substituant entièrement à l'ancien, est adopté et entre immédiatement en vigueur.
Les nouveaux statuts sont annexés au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Renouvellement des membres de la direction :

Le président de séance sollicite les candidatures en vue de composer la direction. Il rappelle que conformément à l'article 9 des nouveaux statuts, la direction est composée de 4 membres minimums, élus par l'assemblée générale.
Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote est exprimé comme suit :

Jody NANOU élu président à l'unanimité.
Erica MOIMBA élue trésorière à l'unanimité.
Aurrya GUENOT élue vice-présidente à l'unanimité.
Kyllian de la MICHELLERIE–HOAREAU est élu secrétaire général à l'unanimité
Anne-Lucie RAMASSAMY élue responsable du pôle juridique à l'unanimité.

Le bureau de l'association se compose comme suit :

- Jody NANOU, [redacted]
- Aurrya GUENOT, [redacted]
- Erica MOIMBA, [redacted]

- Kyllian de la MICHELLERIE–HOAREAU, [redacted]
- Anne-Lucie RAMASSAMY, [redacted]

5ème résolution :
Tous pouvoirs sont donnés à Jody NANOU, président, et à son secrétaire Kyllian de la MICHELLERIE–HOAREAU pour effectuer les diverses formalités prévues par la loi.

Fait à Saint-Denis, le 14 septembre 2025.

Le Président | **La Vice-présidente**

Jody NANOU | Aurrya GUENOT



